



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042402-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 2

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



POINT 2 : ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SIS RUE DES PIERRES A VILLAGE-NEUF : MODIFICATION DE LA SURFACE ET DU PRIX

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN (procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN (Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER (Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale), Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition en VEFA auprès de la société TOPAZE PROMOTION sis 1a, rue Pégase à Entzheim ou de toute autre société qui s'y substituerait, d'un bâtiment de 9 logements (4 F2 et 5 F3), avec chacun un balcon et un parking, d'une surface habitable globale d'environ 534,78 m², au prix de 1 310 211,00 € HT, soit 2 450,00 € HT/m² de SHAB,
- de confirmer le montage financier susvisé ainsi que le mix d'agréments PLAÏ, PLUS et PLS à ajouter à la programmation 2024 de l'Office auprès de la Collectivité européenne d'Alsace,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042403-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 3

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



POINT 3 : ACQUISITION DE TERRAINS RUE DES BLEUETS A HABSHEIM : MODIFICATION DE LA REPARTITION DES FINANCEMENTS ET MINORATION FONCIERE

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN (procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN (Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER (Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale), Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition par l'Office des parcelles de terrains cadastrées section 16 n° 517/176, 519/177, 595/577, 521/178 et 590/178 d'une superficie totale de 27,48 ares, sises rue des Bleuets/rue de la Délivrance à Habsheim, auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, au prix global de 582 745,87 € HT incluant les frais de notaire d'un montant de 5 665,87 €,
- de prendre acte de la minoration foncière d'un montant de 95 000,00 € qui sera appliquée sur le prix d'acquisition susvisé par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et de la mise sous séquestre de cette somme en l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord,
- d'approuver le remboursement par l'Office à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, en sus des frais de notaires inclus dans le prix d'acquisition, des éventuels autres frais engagés par ce dernier dans le cadre du portage foncier,
- d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Claude BAUER susnommé.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042404-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 4

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



**POINT 4 : SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE A
WITTELSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN
(procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale),
Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage entre ENEDIS et Habitats de Haute-Alsace pour la réalisation des travaux de mise en place d'une ligne électrique comprenant l'installation d'un coffret de branchement et d'un branchement souterrain sur la parcelle cadastrée section 6 n° 313/40 (issue de la division de la parcelle cadastrée section 6 n°298/40), lieudit « rue de la Prairie » sise à Wittelsheim, moyennant une indemnité de vingt (20) euros, en vue de l'alimentation électrique de l'établissement DELL'ALBANI ANGELO LAVAGE AUTO sis 51 rue de Mulhouse à Wittelsheim,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de servitude ainsi que tous actes et documents qui en seraient la suite ou la conséquence, avec faculté de subdéléguer sa signature à tout clerc de notaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042405-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 5

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



**POINT 5 : CONVENTION ET CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR DE L'ECOLE SAINT
MARTIN D'ENSISHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN
(procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale),
Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le raccordement de l'Ecole Saint Martin sise 6 place de l'Eglise à Ensisheim à la chaufferie biomasse de l'ensemble immobilier sis Quartier Europe, propriété de l'Office, ainsi que la revente de chaleur au profit de la Commune d'Ensisheim,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous documents se rapportant à cette convention et à ce contrat de fourniture ou qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042406-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 6

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



**POINT 6 : CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : PROTOCOLE D'AMENAGEMENT DU
TRAITEMENT DU PASSIF D'ENERLIS/LORIS ENR**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN
(procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale),
Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver rétroactivement à compter du 5 août 2023 jusqu'au 5 août 2024 la suspension du paiement des échéances prévues par les accords de conciliation signés le 23 octobre 2022 avec les Sociétés ENERLIS et LORIS ENR,
- de donner son accord pour l'aménagement du paiement du reliquat des dettes des sociétés ENERLIS et LORIS ENR envers l'Office en procédant à un étalement de celles-ci sur 24 mois à compter du 5 août 2024 jusqu'au 5 août 2026,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tout protocole d'accord avec ENERLIS et LORIS ENR portant sur la suspension des paiements des échéances prévues par les accords de conciliation du 23 octobre 2022 et sur l'aménagement du paiement des dettes des sociétés ENERLIS et LORIS ENR dans les conditions susvisées ou dans des conditions temporelles et financières plus favorables aux intérêts de l'Office.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042407-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 7

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



**POINT 7 : AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : REFEC-
TION DES BALCONS SIS A LUTTERBACH 1 A 13 RUE DE LA GARE ET 5 RUE
DE THANN**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN
(procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale),
Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'accepter la proposition d'indemnisation concernant les travaux de réfection des balcons sis à Lutterbach, 1 à 13 rue de la Gare et 5 rue de Thann, arrêtée à la somme globale et forfaitaire de 24 059,28 € et d'autoriser le Directeur Général à signer le protocole transactionnel y afférent.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20240417-B17042408-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 17 avril 2024

Point de l'ordre du jour : 8

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 4
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Quorum : 6



POINT 8 : CONTRAT DE CESSION DE MARQUE : HABITAT RHENAN

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Annie CHARDON (procuration à M. Denis ANDOLFATTO), Fatima JENN
(procuration à M. Pierre BIHL), Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle, Qualité de Service et Innovation Sociale),
Mme Marie MOSER (Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le transfert au profit de la société anonyme d'HLM DOMIAL, membre d'Action Logement, de la marque « Habitat Rhénan » et de son logo, inscrits actuellement à l'INPI au nom d'Habitats de Haute-Alsace,
- d'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de cession de marque intégrant notamment le remboursement de l'intégralité des frais payés par l'Office, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume COUTURIER
Directeur Général